

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille deux, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : tous les membres en exercice, à l'exception de Madame Ghislaine BILLES et de Monsieur Pierre MIFFRE qui a donné procuration à Monsieur Daniel BILLES.

**Secrétaire de séance** : Madame Simone PIQUEMAL.

**Date de la convocation** : 29 mai 2002

**ACTION MUNICIPALE « FACADES »**  
**APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES**

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions visant à favoriser les réhabilitations privées, le Conseil Municipal a souhaité l'établissement d'un cahier des charges relatif à l'attribution d'aides financières pouvant être allouées pour des travaux de réfection de façades d'immeubles.

La commission d'urbanisme a rédigé un projet de cahier des charges précisant les points suivants :

- ▶ le champ d'application
- ▶ la procédure
- ▶ les bénéficiaires
- ▶ les conditions d'attribution des aides
- ▶ les dispositions architecturales

Monsieur le Maire remet aux membres du Conseil Municipal ce projet et invite l'assemblée à se prononcer.

Après examen et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ▶ **APPROUVE** le cahier des charges annexé à la présente délibération
- ▶ **AUTORISE** la commission d'urbanisme à attribuer les aides dans la limite des crédits inscrits au budget de la commune pour cette opération.

Délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

PREFECTURE **Le Maire,**  
 PYRENEES-ORIENTALES  
 06 JUIN 2002  
 IDA

